



Diplôme définitif

Le diplôme définitif de master
est établi sur demande de l'intéressé

Dossier à fournir :

	Une demande manuscrite du concerné
	Le Formulaire « demande du Diplôme définitif », soigneusement renseigné et signé
	Extrait du registre des actes de naissance
	L'Original du relevé de note du Bac
	L'Original de tous les relevés de notes du cursus universitaire authentifiés
	L'Original du diplôme définitif de la Licence ou/ Ingénieur authentifié
	L'Original des relevés de notes du cursus de Master
	L'Originale de l'Annexe du document descriptif
	L'Original de l'attestation provisoire du succès (Document à restituer définitivement)